

## Rapport RTS 28 - Transmission des ordres – Revue 2024

### Contexte réglementaire

MCA FINANCE établit annuellement un document détaillé des cinq premiers intermédiaires de marché en termes de volume avec lesquels MCA FINANCE exécute les ordres initiés pour ses clients dans le cadre de ses activités de gestion ou de réception transmission d'ordres.

La publication annuelle d'informations sur les 5 premiers brokers d'exécution se fait conformément à la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 – Art. 24(1) « Principes généraux et information des clients » et 27 « Obligation d'exécuter les ordres aux conditions les plus favorables pour le client », et au Règlement délégué du 08/06/2016 complétant la Directive (dite « MIF 2 »).

Ainsi, MCA FINANCE a pour obligation :

- Lorsqu'elle transmet ses ordres pour exécution auprès d'intermédiaires de marché, de sélectionner pour chaque classe d'instrument une liste d'intermédiaires de marché. Ces entités ainsi sélectionnées doivent disposer de mécanismes d'exécution des ordres qui permettent à MCA FINANCE de se conformer à ses obligations d'agir au mieux des intérêts des clients dont elle gère les portefeuilles.
- Lorsqu'elle exécute les ordres pour le compte des portefeuilles gérés, prendre toutes les mesures suffisantes afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients. Pour cela, sont pris en compte des critères objectifs tels que le prix, le coût, la taille, la rapidité d'exécution etc.

### Répartition des flux d'ordres par type d'instruments financiers

MCA FINANCE a recours à des intermédiaires financiers ou brokers pour l'exécution de ses ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à la Politique de Best Sélection dont les principales dispositions sont accessibles sur le site internet de la société de gestion.

MCA FINANCE passe par la table de négociation externe du CIC pour l'exécution de ses ordres (actions et obligations) en gestion collective, gestion sous mandat et réception transmission d'ordres.

Définitions :

- « Ordre agressif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité,
- « Ordre passif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité,
- « Ordre dirigé » : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution,
- « ADNT » : Average Daily Number of Transactions (nombre de transaction quotidien moyen).

Les données présentées ci-après proviennent de la table de négociation externe CIC Market Solutions :

Catégorie d'instruments : Actions - ADNT supérieur ou égal à 2000						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	70,57%	93,14%	78,99%	0,00%	21,01%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	28,07%	6,83%	61,24%	0,00%	38,76%
213800R54EFFINMY1P02	TP ICAP (EUROPE)	1,36%	0,03%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie d'instruments : Actions - ADNT entre 80 et 2000						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	25,73%	54,99%	44,42%	55,58%	0,00%
213800R54EFFINMY1P02	TP ICAP (EUROPE)	16,86%	10,71%	100,00%	0,00%	21,62%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	15,98%	9,55%	40,04%	59,96%	1,52%
969500UEQ3U3P21QNJ13	GD	14,00%	7,38%	100,00%	0,00%	21,57%
529900MC68RTGHKI4F05	MAINFIRST	13,54%	9,84%	51,83%	48,17%	22,06%

Catégorie d'instruments : Actions - ADNT inférieur à 80						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	33,85%	59,90%	44,57%	55,43%	1,30%
529900MC68RTGHKI4F05	MAINFIRST	30,90%	10,16%	69,90%	30,10%	15,38%
213800R54EFFINMY1P02	TP ICAP (EUROPE)	16,12%	12,24%	100,00%	0,00%	17,02%
969500UEQ3U3P21QNJ13	GD	8,33%	7,03%	100,00%	0,00%	25,93%
969500AMLHB21RACL168	HPC	4,78%	7,03%	75,46%	24,54%	25,93%

Catégorie d'instruments : ETF						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	61,87%	87,10%	69,30%	30,70%	0,00%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	38,13%	12,90%	46,37%	53,63%	0,00%

Catégorie d'instruments : Obligations						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
5RJTDGZG4559ESIYLD31	AUREL BGC FIXED INCOME	32,09%	5,42%	100,00%	0,00%	0,00%
5299000UUYW66L5LT560	MARKET	28,87%	6,04%	100,00%	0,00%	0,00%
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	16,94%	79,83%	27,38%	72,62%	0,00%
529900CTXON8S5AOCB70	MARKETAXESS	3,02%	0,69%	100,00%	0,00%	0,00%
969500AMLHB21RACL168	HPC	2,65%	0,82%	100,00%	0,00%	0,00%

Catégorie d'instruments : Autres Instruments						
LEI	Contreparties	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	% ordres	% ordres	% ordres
				agressifs	passifs	dirigés
5RJTDGZG4559ESIYLD31	AUREL BGC FIXED INCOME	51,50%	16,67%	100,00%	0,00%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	41,99%	50,00%	100,00%	0,00%	0,00%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	6,50%	16,67%	0,00%	100,00%	0,00%
213800R54EFFINMY1P02	TP ICAP (EUROPE) SA	0,01%	16,67%	100,00%	0,00%	0,00%

## Suivi de la qualité d'exécution

- Critères objectifs d'évaluation des intermédiaires de marché :  
Les intermédiaires de marché font l'objet d'une sélection et d'une revue périodique de la part de MCA FINANCE selon des critères précis notamment sur leur capacité à offrir le meilleur prix, à proposer des blocs, les coûts, à traiter des petites et moyennes capitalisations offrant une liquidité moindre, à intervenir sur des zones géographiques spécifiques, à exécuter rapidement ainsi qu'à assurer une bonne qualité dans le matching et le règlement livraison des opérations.
- Politique de gestion des conflits d'intérêts :  
MCA FINANCE a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêt (disponible sur son site internet) ainsi qu'une cartographie des risques de conflits d'intérêts détaillant les situations potentielles de conflits d'intérêts.
- Mise en place d'accord de rémunération avec les intermédiaires de marché :  
MCA FINANCE ne dispose d'aucun accord de rémunération du type CSA pour la gestion sous mandat avec un intermédiaire de marché sur la période.

Angers, 13 février 2025